

Date : 7 février 2025

AVIS DE SÉCURITÉ

À : Utilisateurs, détaillants et distributeurs canadiens de Kimpex.

De : Kimpex

Date : 7 février 2025

KIMPEX

SUJET : SKIS DES ENSEMBLES KIMPEX RUSH ET KIMPEX ARROW II POUVANT SE DÉTACHER - RISQUE D'ACCIDENT

Chers utilisateurs, détaillants et distributeurs Kimpex,

Le présent avis vous est envoyé conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Kimpex a établi qu'il existe un risque lié à l'utilisation des ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II et procède à un avis de sécurité.

QUEL EST LE PROBLÈME POTENTIEL?

Certains boulons fournis avec les ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II pourraient se rompre et faire en sorte que les skis se détachent de la motoneige. Seuls les boulons impériaux 3/8-16 fournis dans les ensembles de ski sont touchés. Ce problème peut entraîner une perte de contrôle du véhicule et causer des blessures graves.

QUELS MODÈLES SONT VISÉS?

Les ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II expédiés entre avril 2022 et janvier 2025 inclusivement.

QUE FERA KIMPEX?

En collaboration avec ses détaillants, Kimpex réparera gratuitement les ensembles de ski concernés par cet avis. Kimpex procède à l'envoi d'une lettre d'avis de sécurité à tous les propriétaires connus des ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II pour les informer de l'avis de sécurité en cours. Cet avis et le bulletin de campagne de sécurité # SN_012025CAN_Kimpex qui y est joint seront publiés sur le site web détaillants (<https://order.kimpex.com>). Les informations destinées aux consommateurs seront affichées sur son site web officiel (www.kimpex.com).

QUE DOIT FAIRE LE DÉTAILLANT?

- Arrêtez immédiatement la vente et la livraison des ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II que vous avez en stock, car la loi fédérale vous oblige à effectuer l'action corrective de ces produits avant leur vente au détail.
- Nous demandons à tous les détaillants et distributeurs d'aviser tous les clients auxquels un ensemble de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II a été vendu de cesser immédiatement l'utilisation d'une motoneige munie de l'ensemble de ski jusqu'à ce qu'une mesure corrective soit appliquée.
- Suivez les procédures du bulletin de campagne de sécurité # SN_012025CAN_Kimpex joint, pour appliquer la mesure corrective à tous les ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II en stock. Les pièces de remplacement seront envoyées à partir du 10 février 2025.
- Demandez à votre client de prendre connaissance de l'avis et d'inspecter les boulons de son ensemble de ski Kimpex Rush ou Arrow II. Si les boulons ne sont pas conformes, demandez à votre client de rapporter l'ensemble de ski à votre établissement afin d'appliquer la mesure corrective.

**HEAD OFFICE/
SIÈGE SOCIAL**

6400, ST-ROCH S.
DRUMMONDVILLE,
QUÉBEC, J2B 6V4

WWW.KIMPEX.COM

AVIS DE SÉCURITÉ

QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR?

- Cessez l'utilisation de votre motoneige si elle est munie de l'ensemble de ski Kimpex Rush ou Kimpex Arrow II.
- Inspectez les boulons de votre ensemble de ski pour déterminer s'ils sont conformes en suivant les instructions au bulletin de campagne de sécurité #SN_012025CAN_Kimpex.
- Si les boulons ne sont pas conformes, contactez votre détaillant pour faire remplacer gratuitement les boulons qui fixent les skis à la motoneige.
- Si les boulons sont conformes, aucune autre action n'est requise.

Si vous avez des questions concernant cet avis, veuillez communiquer avec nous :

En envoyant un courriel à service@kimpex.com. Un représentant du service après-vente communiquera avec vous.

Ou en composant le 1-800-561-6461 (Canada et États-Unis) ou le 819-472-3326 (pays d'Europe), heure de l'Est, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Kimpex est fier de fournir à tous ses détaillants et distributeurs, ainsi qu'à ses consommateurs, les meilleures informations possibles afin de préserver collectivement la réputation de ses produits.

Veillez nous excuser des incon vénients que cela pourrait occasionner à vous ou à vos clients. Nous vous prions d'agr éer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Service à la clientèle Kimpex

KIMPEX

**HEAD OFFICE/
SIÈGE SOCIAL**

6400, ST-ROCH S.
DRUMMONDVILLE,
QUÉBEC, J2B 6V4

WWW.KIMPEX.COM

AVIS DE SÉCURITÉ

Communication	No. de référence	Sujet	Date de publication
No. 1	# SN_012025CAN_Kimpex	Skis des ensembles Kimpex Rush et Kimpex Arrow II pouvant se détacher de la motoneige	7 février 2025

AVIS DE SÉCURITÉ POUR LES ENSEMBLES DE SKI KIMPEX RUSH ET KIMPEX ARROW II

Modèles	Années	
Ensemble de ski Kimpex Rush	Avril 2022 à janvier 2025 inclusivement	
Ensemble de ski Kimpex Arrow II	272061 - SKI RUSH ENS RG KIMPEX 272063 - SKI RUSH ENS JA KIMPEX 272065 - SKI RUSH ENS VE KIMPEX 272067 - SKI RUSH ENS BL KIMPEX 272071 - SKI RUSH ENS BC KIMPEX	272200 - SKI RUSH ENS A/SNOWTRACKER AGG 272201 - SKI RUSH ENS A/SNOWTRACKER SEMI-AGG 273400 - SKI RUSH ENS NO KIMPEX 372515 - SKI ARROWII ENS NO KPX 272520 - ENS ADAPTATEUR SKI RUSH/ARROW II
Ensemble d'adaptateurs de ski Kimpex Arrow II et Kimpex Rush		

PROBLÈME

Certains boulons fournis avec les ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II pourraient se rompre et faire en sorte que les skis se détachent de la motoneige. Seuls les boulons impériaux 3/8-16 fournis dans les ensembles de ski Kimpex Rush et Kimpex Arrow II sont touchés. Ce problème peut entraîner une perte de contrôle du véhicule et causer des blessures graves.

INSPECTION

Inspectez visuellement la tête des boulons de skis. Si la tête des boulons ne possède pas de marque d'identification, ceux-ci sont non conformes. La marque d'identification doit comporter 3 lignes radiales.

NON CONFORME



CONFORME



IMAGE 1

Note : seuls les boulons impériaux 3/8-16 inclus dans les ensembles d'adaptateurs sont visés par ce bulletin de campagne de sécurité. Les boulons M10 sont conformes et possèdent une marque 8.8



CONFORME

IMAGE 2

Si la tête des boulons possède une marque d'identification, aucune action n'est requise.

SOLUTION

Si la tête des boulons ne possède pas une marque d'identification, vous devez procéder au remplacement de ceux-ci en utilisant les boulons qui seront fournis par Kimpex et en suivant les instructions ci-après.

Vous devez inspecter tous les ensembles de ski Kimpex Rush et Arrow II en stock et procéder au remplacement des boulons non conformes.

Si un client communique avec vous concernant la présente campagne de sécurité, demandez à votre client de prendre connaissance de l'avis et d'inspecter les boulons de son ensemble de ski Kimpex Rush ou Arrow II. Si les boulons ne sont pas conformes, demandez à votre client de rapporter l'ensemble de ski à votre établissement afin d'appliquer la mesure corrective.

Les pièces de remplacement seront envoyées par Kimpex pour assurer la réparation gratuite des ensembles de ski Kimpex Rush et Arrow II vendus par chacun des détaillants.

Afin de vous procurer les boulons de remplacement #372520, veuillez communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de Kimpex.

AVIS DE SÉCURITÉ

INSTRUCTIONS POUR UN PRODUIT NEUF, JAMAIS INSTALLÉ

ÉTAPE 1: Ouvrez la boîte de l'ensemble de ski Kimpex Rush ou Kimpex Arrow II puis identifiez les 2 sacs contenant les quincailleries portant les numéros de pièce 272520.



IMAGE 1

ÉTAPE 2: Ouvrez les 2 sacs de quincaillerie et remplacez les boulons qui n'ont pas de marques sur la tête.

NON CONFORME



CONFORME



IMAGE 2

ÉTAPE 3: Refermez le sac de quincaillerie à l'aide d'un ruban adhésif, refermez la boîte du produit et disposez des boulons non conformes.

INSTRUCTIONS POUR UN PRODUIT INSTALLÉ SUR UNE MOTONEIGE

LISTE DES OUTILS REQUIS :

- Clé dynamométrique
- Douille/clé de 9/16"
- Clé à cliquet
- Poinçon
- Marteau

ÉTAPE 1: À l'aide d'une clé à cliquet, d'une douille et une clé 9/16", retirez le boulon et l'écrou non conformes et disposez de ceux-ci.*

ÉTAPE 2: Installez le nouveau boulon et le nouvel écrou et appliquez un couple de serrage de 30lbs/pi.

* l'utilisation d'un marteau et d'un poinçon peut faciliter le retrait du boulon.

Note : Remarquez bien l'emplacement des espaceurs et butées initiales pour le réassemblage.